

Règlement intérieur internat
Lycée Hemingway
Elèves mineures et majeures

Préambule

L'internat est prioritairement attribué aux élèves inscrits dans un cursus à recrutement académique

(Métiers de la couture et de la confection,
création culture et design et arts
appliqués)

L'Internat est un service rendu aux familles, non un droit.

Le renouvellement d'inscription se fait chaque année sous réserve d'un comportement conforme au règlement intérieur qui suit.

L'attribution des places à l'internat est liée à l'éloignement géographique du lieu de résidence.

Toute vie collective implique le respect absolu de quelques principes qui assurent le fonctionnement harmonieux du groupe.

S'inscrire comme interne signifie :

- adhérer totalement à ces principes ;
- fournir obligatoirement les coordonnées d'un correspondant local en capacité de se déplacer pour prendre en charge l'interne ;
- avoir un comportement adapté et une attitude correcte.

Par mesure de sécurité (accès pompiers) et par souci de préserver l'état des chambres, les mesures suivantes doivent être respectées :

- **ne pas fumer ou vapoter dans les chambres**
- **ne pas changer le mobilier de place**
- **ne rien mettre sur les luminaires des chambres**
- **ne pas allumer d'encens, de bougies ou de flammes quelconques**
- **ne pas utiliser d'appareils électriques (hormis les sèche-cheveux et les radios) ou de multiprises**
- **ne pas introduire d'animaux**
- **ne pas consommer de nourriture dans l'internat**
- **téléphone et ordinateur portable sont autorisés jusqu'à 22h00**
- **Aucun appel téléphonique n'est autorisé au-delà de 22h00, réception d'appel compris**

Les horaires

- **Le matin**

6h00 - 6h45 : Réveil

7h00 : Ouverture des dortoirs et descente au self

7h15 : Toutes les internes doivent avoir quitté le dortoir

7h20 : Toutes les internes doivent être présentes au réfectoire pour le petit déjeuner avec la carte Région

Elles doivent assurer un rangement correct de leur chambre afin de faciliter le ménage. (aucun vêtement au sol, les affaires rangées dans les armoires, aucun déchet qui traîne)

- **La journée**

Les dortoirs sont accessibles aux internes aux horaires suivants :

- à partir de 17h : tous les jours
- le mercredi à partir de 14h si l'organisation du service le permet

Seules les internes sont autorisées à monter dans les dortoirs.

- **Le soir**

De 17h45 à 18h00 : Pointage à la vie scolaire

De 18h00 à 18h45 :

Un temps d'étude encadré (travail scolaire, lecture, activité calme) est obligatoire pour toutes les élèves de seconde. L'assistante d'éducation assure une aide aux devoirs à la demande.

Les élèves de premières et terminales bénéficient d'un temps d'étude libre.

- **Repas du soir**

CARTE DE CANTINE OBLIGATOIRE

- À partir de 18h45 : passage au self avec la carte jeune Région et pointage.
- À 19h30 : les repas doivent être terminés.
- De 19h30 à 19h45 : ré-ouverture des dortoirs.
- À 20h00 : retour de toutes les internes dans leur dortoir. Accès aux douches et aux parties communes (espace télévision et cuisine) jusqu'à 22h.
- Extinction des lumières à 22h00.
- Extinction des lampes de chevet à 22h30.



Les sorties quotidiennes

Entre 7h45 et 18h

Les internes sont assimilées aux externes et demi-pensionnaires et soumises aux dispositions du règlement intérieur.

Elles doivent être obligatoirement présentes au lycée dès 18h00 et ne plus sortir de l'établissement.

Les sorties du mercredi

Les internes sont autorisées à sortir le mercredi jusqu'à 18h00.

Tous les mercredis, avec une autorisation permanente des familles transmise en début d'année, ou exceptionnellement avec une décharge, les élèves pourront être autorisés à rentrer à leur domicile, à condition d'être de retour au lycée le jeudi avant la reprise des cours.

N.B. : les rendez-vous médicaux, auto-école, etc., doivent être pris exclusivement pendant les sorties autorisées, avec une décharge.

Le Pointage

Il est OBLIGATOIRE et personnel :

- Premier pointage : dès l'arrivée au lycée le lundi avant la première heure de cours.
- Tous les soirs de 17h45 à 18h00 à la vie scolaire.
- Du mardi au vendredi au réveil de 7h00 à 7h15 auprès des maîtresses d'internat.

IMPORTANT : après le pointage, pas de sortie en dehors du lycée.

Les internes pourront être autorisées à rentrer plus tard en début de semaine et à sortir plus tôt en fin de semaine en cas d'absence de professeurs sous couvert d'une décharge des responsables légaux transmis par mail à la vie scolaire : viesco.0300027s@ac-montpellier.fr

La famille s'engage à notifier toute absence de son enfant à la vie scolaire par mail : viesco.0300027s@ac-montpellier.fr



Surveillance médicale

Le lycée Hemingway ne dispose pas de permanence infirmerie en soirée et en nuitée.

Les maîtresses d'internat ne sont pas habilitées à donner des médicaments et n'en disposent pas. **Il est interdit pour les élèves internes de détenir des médicaments à l'internat. Si ordonnance il y a, elle doit être remise à l'infirmière ainsi que les médicaments.** La mise en place d'un PAI s'effectuera auprès de l'infirmière.

En cas de maladie, les familles sont averties immédiatement pour leur permettre de venir chercher leur enfant. Les frais médicaux sont à la charge des familles. Les élèves doivent être en possession de leur carte vitale.

Aucun acte médical ou aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne. Aussi, les familles doivent renseigner précisément la fiche d'urgence infirmerie.

En cas d'urgence ou de transfert de l'élève vers une structure de soins ou hospitalière, il est impératif d'accomplir les démarches suivantes :

1. Appel téléphonique informant la famille du transfert de l'élève vers une structure de soins.
2. Remise d'une copie de la fiche d'urgence au service d'urgence chargée de l'évacuation de l'élève permettant aux professionnels de santé de prendre contact avec la famille dès l'admission de l'élève dans la structure concernée.
3. Le médecin régulateur du SAMU est chargé d'évaluer la gravité de la situation, d'apporter la solution appropriée et doit coordonner l'ensemble des moyens afin d'assurer le suivi des interventions.

RAPPEL: Un mineur ne peut sortir de l'hôpital sans la présence d'un de ses représentants légaux.

Argent de poche et objets de valeur

Le lycée n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.



Trousseau pour l'internat obligatoire

Les familles doivent apporter :

- Un sac à linge sale.
- Une corbeille ou un panier pour ranger les affaires de toilette.
- Une parure de lit (90x190)
- Une alèse de protection,
- Un oreiller et sa taie,
- Une couette ou des couvertures
- Trois cadenas
- Une paire de claquette ou chausson
- Un tapis de bain
- Serviettes de toilette

Les élèves sont invités à changer leurs draps et leurs serviettes de toilette régulièrement (minimum une fois par mois) et obligatoirement avant chaque départ en vacances.

Casiers et clés de chambre

On ne peut pas stocker de nourriture dans les armoires ni dans les casiers.

Il est strictement interdit, sous peine d'exclusion de l'Internat, d'introduire de l'alcool ou toute autre substance illicite et de se présenter en état d'ébriété.

Une clé de chambre est distribuée en début d'année. Les chambres doivent être fermées à clé de même que les armoires afin de protéger leurs affaires des vols. La perte de clé sera facturée 5 €.

